

6e année N° 136 11 mars 1954

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Bimensuel

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 — — Fédération des Groupements de Défense, 4, Place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

MONILIA DE L'ABRICOTIER : La période assez douce et humide du 24 février au 5 mars, coïncidant avec le débourrement, a été propice à la maturation des germes de la maladie.

Des pluies survenant à partir du 15 risquent de provoquer de graves contaminations :

Un premier traitement devra être exécuté **dès réception** de ce *Bulletin*, ou dès après le **stade B** dans les régions où la végétation est le moins avancée.

La date de renouvellement de ce traitement, déterminée d'après les conditions climatiques des semaines à venir, sera indiquée par un *Bulletin* ultérieur.

Les doses de produits cupriques seront les suivantes :

— sulfate de cuivre de la bouillie bordelaise : 2 kg. (bouillie rigoureusement neutre ou légèrement alcaline avec virage du papier de tournesol au bleu indigo) ;

— oxychlorure à 15 ou 16 % : 3 kg.
à 32 ou 33 % : 1 kg. 500
à 50 % : 1 kg.

— oxyde cuivreux ou

— sulfate basique de cuivre, aux doses indiquées par les fabricants.

Il y aura intérêt à étendre ce traitement aux **pêchers** ou **pruniers** sur lesquels on aura noté une forte proportion de fruits pourris en 1953 et en général sur tous les arbres portant encore des **momies.**

CLOQUE DU PECHER ET DU PRUNIER : Cette maladie, trop connue dans notre région, se propage dès l'ouverture des bourgeons. C'est donc actuellement qu'un traitement s'impose dans les localités habituellement contaminées.

On utilisera, soit un produit au **chloro-naphtol,** soit un produit au **cuivre** aux doses indiquées ci-dessus.

CORYNEUM DU PECHER ET DU CERISIER : Sur les **pêchers** qui n'ont **pas** reçu de traitement à l'**automne** contre cette maladie, un traitement s'impose d'**urgence.** Sur les **cerisiers,** où la maladie prend plus rapidement les proportions plus graves que sur le pêcher et atteint notamment les fruits (cerises restant petites, déformées et jaunes), un traitement est **dès maintenant partout** nécessaire. Sur les cerisiers sujets à la teigne, utiliser un mélange d'oxychlorure et de parathion (ovicide).

Les doses de **cuivre** indiquées au chapitre « Monilia » ne sont valables que jusqu'à l'apparition de la couleur des pétales ; au-delà le traitement devra être abandonné.

REMARQUE GENERALE : Au cas où les traitements d'hiver n'auraient pu être effectués jusqu'à maintenant sur les fruitiers à noyaux, il est trop tard pour les faire et les applications indiquées ci-dessus devront être exécutées seules à l'exclusion de toute combinaison avec huiles ou colorants.

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURE DU POIRIER : Dans certaines plantations, la tavelure du poirier se conserve en hiver sur les rameaux de l'année sous forme de légères boursouflures (bourrelets conidiens) non colorées de **3 à 5** mm. de long et de 2 à 3 mm. de large. Ces boursouflures se fendent au printemps et laissent échapper une fine poussière noire de germes aptes à contaminer les bourgeons dès après le débourrement.

Dans les seules plantations où ces bourrelets conidiens seraient observés, pratiquer un traitement dès apparition des parties vertes (stade B à C).

On utilisera un produit **cuprique** à 500 gr./hl. de **cuivre-métal** (des doses spéciales pour certains oxydes et sulfates basiques sont indiquées par les fabricants) où un **soufre micronisé mouillable** ou un produit à base de **zinèbe,** de **captane** ou de **ferbame** aux doses indiquées par les fabricants.

OIDIUM DU POMMIER - ANTHONOME : En raison de l'extension prise depuis quelques années par l'**Oïdium** du pommier, un traitement copieux au **soufre micronisé mouillable** ou à la **bouillie sulfocalcique** doit être appliqué dès l'éclatement des bourgeons (stade B).

Ce stade correspond à la période d'attaques de l'**Anthonome** du pommier. Aussi, dans les plantations où ce ravageur a été observé en 1953 ou 1952, on pourra appliquer un traitement combiné en ajoutant à la bouillie fongicide un produit à base de D.D.T., de S.P.C., d'H.C.H. ou de Lindane ou de T.T.C.

PETIT ANTHONOME DU POIRIER : Ce petit anthonome pond dans le bourgeon au début du printemps et provoque la déformation, le dessèchement ou la chute des boutons floraux pendant leur développement.

L'anthonome d'automne se distingue de lui par le fait que le bourgeon ne se développe pas du tout.

Dans les plantations où ces dessèchements apparemment inexplicables de bouquets floraux auraient été observés au début d'avril 1953, il importera d'appliquer vers le **20 MARS** un traitement à l'aide d'un des produits suivants : D.D.T., H.C.H., Lindane ou Parathion.

Ce traitement pourra être éventuellement combiné avec celui dirigé contre les conidies de la tavelure (voir plus haut).

COURRIER DES ABONNES

D'un abonné de l'Ain, en date du 25 février 1954 :

« Un arboriculteur de la région m'informe qu'il traite ses arbres, en pleine floraison, avec du Lindane, produit (d'après lui) qui serait autorisé car l'odeur de l'H.C.H. éloigne les abeilles. Je ne suis pas de son avis et aimerais avoir confirmation de vos Services. »

Réponse : Contrairement aux dires de votre voisin, il n'existe aucun insecte qui paraisse incommodé ni repoussé par l'odeur de l'H.C.H. De plus le lindane a la particularité de ne posséder qu'une odeur à peine perceptible. En conséquence, l'application de ces deux produits en pleine floraison reste très dangereuse pour les abeilles ; elle est d'ailleurs interdite par la législation.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Dépôt légal no 1240 — 1-1954
199689 — Imp. Réunies de Lyon - 1.1954
Le Gérant : G. GRISARD.